

TITRE

N° CL28

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2021

TENDANT À GARANTIR LE DROIT AU RESPECT DE LA DIGNITÉ EN DÉTENTION - (N° 3948)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL28

présenté par
M. Brindeau

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition :

« visant à créer un recours judiciaire pour les personnes s'estimant détenues dans des conditions indignes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement modifie le titre afin de le mettre en accord avec le contenu de la PPL.